

BUREAU FEDERAL N° 11 - 15 DECEMBRE 2000

Réunion tenue au Siège de la FFA

Présidence	PHILIPPE LAMBLIN
Présents	BERNARD AMSALEM - DANIEL ARCUSET - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - GERARD HERTRICH - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR - Guy MANFREDI - MICHEL MARLE – CHRISTIAN ROGGEMANS
Assistent	PAUL BENARD - SUZANNE CATHIARD - JEAN DAHM – PIERRE DASRIAUX – DANIELE DEBAYE – GUY DECOCK - RICHARD DESCoux – JEAN-PIERRE FOURNERY - JEAN GRACIA – HERVE RACT-MADOUX – JEAN-CLAUDE VOLLMER
Excusé	GUY GODBILLON

Réunion ouverte à 18h30

1- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N° 10 DU 10 NOVEMBRE 2000

➔ Le procès-verbal n°10 de la réunion du Bureau Fédéral du 10 novembre est adopté à l'unanimité.

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN

☞ Entretien avec Marie-George Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports

Accompagné de JEAN-JACQUES COURT, le Président s'est rendu le vendredi 8 décembre au rendez-vous clé de l'année convenu avec la Ministre de la Jeunesse et des Sports. Une démarche à considérer comme normale dans le prolongement d'un résultat jugé paradoxal aux Jeux de Sydney, où l'athlétisme n'a obtenu aucune médaille.

Le document ayant servi de base à l'entretien est remis aux membres du Bureau Fédéral. Il sera commenté par le Président à l'occasion d'une Conférence de Presse qui se tiendra au Siège Fédéral le mardi 19 décembre, en présence de M. Christian GARCIA du Cabinet de la Ministre.

Il s'agit de **l'organisation de la pratique du Haut niveau et de la Haute performance** au cours de la prochaine olympiade, compte tenu notamment de l'organisation des Championnats du Monde de 2003 au Stade de France et des Jeux Olympiques d'Athènes en 2004. Il conviendra, en effet, que les athlètes s'y présentent avec un maximum de chances de réussite pour atteindre les résultats escomptés et y représenter dignement notre pays.

L'organigramme de la Direction Technique Nationale a été présenté à la Ministre qui l'a favorablement accueilli, le DTN étant le responsable d'une Equipe Technique Nationale réduite, responsabilisée et au service exclusif de l'efficacité de la politique sportive de la FFA.

Le DTN, responsable de cette politique sportive, du Haut niveau et de la Haute performance, sera secondé par deux adjoints :

- l'un, Directeur du Haut niveau, en charge de l'élite olympique et des jeunes athlètes du meilleur niveau ;
- l'autre, Directeur du Développement, en charge des formations, des Cadres Techniques et des filières de Haut niveau, responsable des politiques Jeunes.
- 8 Coordonnateurs de groupes de spécialités compléteront l'ETN.

Un élu sera désigné pour être en lien permanent avec la DTN, entouré d'un Comité d'experts et d'intervenants, notamment dans le domaine médical.

PIERRE-YVON LENOIR demande si les membres de l'équipe technique devront s'engager par contrat.

Le Président indique qu'ils devront accepter formellement d'appliquer la politique sportive de la FFA, étant admis que les conditions administratives de leur emploi seront respectées.

La filière de Haut niveau comprendra au minimum deux **Pôles France**, l'un à l'INSEP, qui doit être rénové, et l'autre aux Antilles, pour éviter que les athlètes ne soient obligés de venir en Métropole. D'autres ouvertures de Pôles pourront se faire, axés sur des spécialités et gérés avec la même rigueur et le même souci d'un environnement favorable à l'amélioration de la pratique de Haut niveau.

Des **Pôles Espoir** et leurs foyers associés viendront compléter la filière en région et seront périodiquement l'objet de contrôles de leur qualité.

La Ministre ayant demandé si la FFA envisageait de créer une « Ligue professionnelle », il lui a été indiqué que ce serait l'objet d'une étude à conduire par la future équipe dirigeante, la Fédération devant rester maître du jeu et apprécier ce qu'apporterait à l'athlétisme davantage de services et de professionnalisation.

Le Président tient toutefois à faire observer que la base des militants avec laquelle il conserve le contact, a essentiellement des problèmes de proximité et une moindre préoccupation de tout ce qui vient d'être évoqué. Il s'agit peut-être aussi d'une question de communication de niveau insuffisant.

Il ajoute avoir relancé les missions des Cadres Techniques qui avaient été suspendues ce qui lui a valu de recevoir quelques courriers et avis de tonalités différentes.

☞ **Partenariats**

Des contacts sont en cours avec l'ensemble des partenaires existants, hors **Adidas** qui a déjà renouvelé son soutien pour l'olympiade entamée, et certains nouveaux.

La **Caisse d'Epargne** doit encore confirmer son engagement auprès de la FFA et de nombreuses Ligues qui bénéficient d'une déclinaison provinciale.

Gaz de France est dans l'attente de réponses à certaines questions posées à l'IAAF à propos du Meeting de Paris Saint-Denis dont la firme est le partenaire titre.

La Compagnie d'Assurances **AZUR**, nouvel assureur fédéral doit donner sa réponse pour devenir l'un des partenaires importants.

Le **Laboratoire Pierre Fabre** et **France-Télévision** ont déjà donné leur accord.

En attendant la conclusion des démarches entreprises il conviendra d'être prudent et réaliste dans l'établissement du budget prévisionnel 2000-01.

PIERRE-YVON LENOIR souhaiterait quelques précisions sur le cas d'un Entraîneur National qui avait déclaré mettre fin à ses activités et dont la presse vient d'annoncer qu'il les poursuivait à l'occasion d'un stage éloigné hors de France.

Le Président indique avoir été en contact avec l'entraîneur à ce sujet et lui avoir conseillé une démarche auprès du MJS en attendant la désignation du nouveau DTN. Il y a reçu l'assurance que si cela s'avérait nécessaire il pourrait se voir confier par le MJS des missions de Formations.

RICHARD DESCOUX précise que le stage dont il est question est effectué à titre privé, donc hors budget FFA et que cet entraîneur, auquel on doit beaucoup d'excellents résultats, a finalement souhaité continuer à apporter son concours jusqu'en 2002, année où il prendra sa retraite.

4.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

➤ **Situation de trésorerie** : GERARD HERTRICH a déjà signalé lors du Bureau Fédéral du 25 novembre que la situation de trésorerie était tendue et elle le reste, en attendant l'arrivée de subventions annoncées par le MJS et du règlement des premières licences de la nouvelle saison par les Ligues, qui doivent actuellement 10 millions de francs.

➤ A l'occasion du **Marathon de Reims**, une rencontre internationale a opposé des Espoirs sur le Semi-Marathon et des Juniors sur 10 km, et des demandes de remboursement de frais parviennent à la FFA. Le Trésorier Général ne voit pas de Match inscrit au calendrier international et s'interroge donc sur les remboursements à effectuer.

RICHARD DESCOUX ajoute qu'il s'agissait d'un souhait de la CNCHS qui a malgré tout désiré aligner une sélection finalement opposée à quelques athlètes européens.

MICHEL MARLE a représenté la FFA représentés, peu d'équipes étaient complètes. au Marathon de Reims et a constaté que la rencontre avait tourné court car, si plusieurs pays étaient Le Président souhaite que la FFA règle les frais de rassemblement de nos sélectionnés mais qu'un rappel aux règlements soit fait aux responsables.

➤ **Primes à verser aux athlètes** : le Trésorier Général souhaite que le Bureau Fédéral décide des primes qui viendront récompenser les athlètes lauréats de la Coupe de France de Courses sur route, de la Coupe de France de Course en montagne, et des Championnats d'Europe de Cross-country.

➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité le montant des primes à verser aux athlètes en récompense de leurs excellents classements dans ces différentes compétitions.**

RICHARD DESCOUX fait part du souhait des athlètes que les primes ne soient pas versées selon le classement individuel mais par équipe, avec partage égal entre tous les équipiers, puisqu'il semble que l'esprit d'équipe doive être privilégié.

PIERRE DASRIAUX fait observer qu'à l'occasion des compétitions de Cross-country où le classement est établi sur les quatre premiers arrivants de l'équipe, l'ordre d'arrivée du cinquième, voire même celui du sixième, peut intervenir sur le classement général des équipes.

JEAN-CLAUDE VOLLMER rappelle l'ancien usage de primes allant aux athlètes « entrant dans les points » et permettant le classement de l'équipe, une prime réduite de moitié venant récompenser les autres équipiers. Il a été ensuite proposé de considérer le classement de l'équipe, en Coupe d'Europe par exemple, avec une prime semblable à tous les équipiers mais cela n'a pas été décidé et des primes dégressives ont été versées selon le classement de chacun.

RICHARD DESCOUX estime qu'à l'occasion de la Coupe d'Europe SPAR il paraît plus facile de bien se classer en sprint qu'au lancer du Poids et qu'il serait, dès lors, plus équitable de récompenser également tous les participants. Au football, le gardien de but a la même prime que les autres, même s'il est peu intervenu.

GUY MANFREDI estime que pour les primes à verser selon les classements individuels ou par équipe obtenus, il est possible de ne pas considérer de la même façon une compétition de Cross-country concernant moins d'athlètes qu'une équipe engagée à la Coupe d'Europe SPAR.

DANIEL ARCUSET souhaite que l'on différencie la récompense correspondant à une performance collective et celle récompensant le résultat individuel. Une même prime à tous doit concerner le classement par équipe et une prime supplémentaire doit prendre en compte le classement de chacun.

PAUL BENARD soutient l'importance du classement individuel des 5^e et 6^e équipiers qui n'entrent pourtant pas dans les points en Cross-country.

SUZANNE CATHIARD se dit favorable à une prime particulière aux vainqueurs des épreuves.

➔ **Le Bureau fédéral décide à l'unanimité, pour les Championnats d'Europe de Cross-country de 2001, qu'une même prime de podium sera versée à tous les équipiers, sauf en cas d'abandon. S'y ajoutera une prime individuelle dégressive pour les athlètes classés dans les six premiers de l'épreuve.**

➤ **Situation financière au 31 octobre 2000** - GERARD HERTRICH indique que la situation n'est pas arrêtée car certains éléments sont encore manquants : relatifs aux Jeux Olympiques et attendus du CNOSF, aux stages à Vittel et à quelques fournisseurs. Un léger excédent est toujours à envisager.

4.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE

◆ Centre de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD)

MICHEL MARLE indique que le CPLD a écrit à la FFA car il examine systématiquement les dossiers traités par les Fédérations. Il a notamment indiqué son accord à propos de deux décisions prises par la Commission fédérale antidopage.

Le CPLD traite également les cas de dopage concernant des sportifs non-licenciés et, à ce titre, vient de suspendre pour 3 ans le Hongrois NEMETH CSABA, information publiée par la CPLD par voies officielles et par la FFA (PV du Secrétariat Fédéral, INFOS FFA et site internet). L'IAAF a été tenue informée.

◆ Assemblée Générale du 27 janvier 2001.

Rectifications de dates à apporter à l'ordre du jour

JEAN GRACIA signale deux coquilles à rectifier dans l'ordre du jour qui a été transmis avec les documents concernant l'Assemblée Générale :

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2000 (au lieu des dates indiquées) ;
- Fixation de la date de l'Assemblée Générale 2002 (et non 2001).

Présidents et Rapporteurs des Commissions

➔ **Le Bureau fédéral décide à l'unanimité que les Présidents et les Rapporteurs des trois Commissions seront respectivement les personnes suivantes :**

- Commission 1 : *Sport santé et lutte contre le dopage*
MICHEL MARLE Président, DIDIER POLIN et MARTINE PREVOST Rapporteurs ;
- Commission 2 : *Partenariat et leurs déclinaisons*
PIERRE-YVON LENOIR Président, DANIEL ARCUSET et LOÏC YVIQUEL Rapporteurs;
- Commission 3 : *Système d'information de la FFA*
GUY MANFREDI Président et JEAN GRACIA Rapporteur.

◆ Cas soumis par la C.S.R.

Demande d'affiliation du Club « Evian Off Course » (D-S)

La CSR a reçu le 20 novembre un dossier d'affiliation avec avis défavorables du Comité de Haute-Savoie et de la Ligue du Dauphiné-Savoie, au motif qu'il y a déjà à Evian, l'A.C Evian.

La CSR a pensé opportun de suggérer au Président d'Evian Off Course de limiter son activité au secteur Hors stade. Une réponse positive reçue par la FFA a été communiquée à la Ligue afin qu'elle apprécie si elle était de nature à faire revenir le Comité Départemental et la Ligue sur leur position défavorable.

Le Comité Départemental a maintenu son avis défavorable mais le Président de la Ligue, sans changer d'avis, a observé qu'il ne voyait pas sur quel texte nous pourrions nous appuyer pour refuser une affiliation.

➔ **Le Bureau Fédéral, sensible à cette remarque et compte tenu de l'avis favorable exprimé par le Président de la CSR, décide, à l'unanimité, que l'affiliation peut être accordée.**

Cas du Club Sportif IBM Montpellier

Le Président de la Section d'Athlétisme de ce Club a adressé le 28 novembre au Président de la Ligue du Languedoc-Roussillon une lettre pour faire connaître qu'il ne fera renouveler aucune licence pour la saison 2000-01 car, d'une part, il ne compte que 13 athlètes tous Vétérans et ne faisant que de la course Hors stade et, d'autre part, ce Club n'aura plus de subvention.

Les athlètes ne peuvent pas prendre de licence Hors stade ayant été licenciés au titre d'un Club en 1999-2000 et demandent donc une dérogation pour obtenir, dès cette saison, une licence Hors stade.

La Ligue n'a exprimé aucun avis et le Président de la CSR fait remarquer :

- qu'aucune dérogation de l'espèce n'est prévue et que l'accorder constituerait un précédent dont il serait difficile d'éviter la généralisation ;
- que ce n'est pas la seule Section d'Athlétisme mais le Club Omnisports IBM Montpellier qui est affilié à la FFA et pourrait trouver une solution aux problèmes de sa Section.

➔ **Le Bureau Fédéral unanime décide de ne pas accorder la dérogation demandée.**

DANIEL ARCUSET souhaite que nous restions vigilants pour que les licenciés de nos Clubs ne les quittent pas pour prendre des licences d'Individuels Hors stade.

⇒ **Le Président** évoque le phénomène inverse, puisque des licenciés Hors stade font le choix de rejoindre les Clubs. Au passage, il tient à marquer sa satisfaction de constater l'augmentation du nombre de licenciés Dirigeants, malgré l'argumentation entendue précédemment d'un prix de licence trop cher. Le marché est certes ouvert mais il convient cependant de ne pas avoir un coût de licence trop élevé et de conserver un équilibre.

DANIEL ARCUSET se dit favorable à orienter les sommes dégagées non seulement en direction des Clubs mais également des Comités Départementaux et des Ligues pour asseoir leur développement.

PIERRE-YVON LENOIR fait observer que les Ligues et les Comités manquent actuellement d'informations concernant les licenciés Hors stade et certains s'étonnent des démarches entreprises en direct par la FFA pour le renouvellement de leurs licences.

◆ Demande de « réintégration » de l'athlète CHANTAL DALLENBACH

Cette athlète, originaire de La Réunion, dispose de la double nationalité française et suisse.

A sa demande, le Bureau Fédéral lui a précédemment accordé de pouvoir représenter la Suisse lors des compétitions internationales.

Elle vient d'écrire qu'elle regrettait, pour plusieurs raisons, de l'avoir fait et elle demande d'être requalifiée pour participer aux compétitions internationales sous les couleurs de la France.

L'IAAF, informée, renvoie la décision à la FFA et la Fédération Suisse donne son accord.

Après quelques interventions de plusieurs membres du Bureau, il est noté avec surprise qu'un des arguments avancé par l'athlète ne semble pas exact. Une autorité consulaire suisse lui aurait en effet demandé de perdre sa nationalité française alors que, enseignements pris par la FFA auprès d'un consulat Suisse, cela ne se fait pas.

Un courrier va donc être adressé à cette athlète.

◆ **Modifications de textes réglementaires**

Charte des Officiels

EDOUARD ESKENAZI a étudié certaines modifications qui ont été proposées par le Président de la CNO PIERRE DELACOUR et il les commente.

➔ **Le Bureau Fédéral adopte à l'unanimité les modifications à apporter à la Charte des Officiels.**

Classements des terrains

JEAN GRACIA rappelle le souhait précédemment exprimé d'ajout d'installations « reconnues » par la FFA pour être classées alors qu'elles sont hors du champ des normes existantes.

PAUL BENARD évoque la réunion d'un groupe de travail et la rédaction d'un texte nouveau concernant des installations de 3^{ème} et 4^{ème} catégories, qui est proposée au Bureau Fédéral..

DANIEL ARCUSET estime important que de nouvelles normes soient définies afin d'éviter que certaines communes ne se lancent dans des installations à grand gabarit et très coûteuses.

JEAN-PIERRE FOURNERY regrette que le texte présenté soit trop imprécis et ne donne pas quelques exemples chiffrés d'installations certes modestes mais rendant des services appréciables aux pratiquants scolaires et de la FFA.

JEAN GRACIA indique qu'il s'agit d'une première approche effectuée par le groupe, en présence de FRANÇOIS VIGNEAU représentant du MJS auprès de la FFA et dont les terrains sont précisément la spécialité.

PAUL BENARD indique que FRANÇOIS VIGNEAU a donné des exemples d'installations particulières rendant des services à l'athlétisme mais elles sont très diverses et il est impossible de tout décrire. Il semble par contre tout à fait possible de citer des exemples courants.

◆ **Réunion du Conseil de l'AEA**

JEAN GRACIA rappelle qu'à l'occasion de pourparlers engagés avec la Ville d'Annecy pour une candidature à l'organisation de la Coupe d'Europe Super League de 2002, il avait été envisagé d'accueillir dans cette ville la réunion du Conseil de l'AEA qui devra notamment décider, au mois de mai 2001, d'implanter cette compétition. Annecy ayant donné un accord de principe, cela avait été communiqué à l'AEA.

La Fédération Espagnole étant candidate à l'organisation des Championnats d'Europe 2006 à Barcelone, est en concurrence avec la Suède qui propose Göteborg. La réunion du Calendrier venant de se tenir à Göteborg (Suède), ce qui a permis à la Fédération locale d'évoquer sa candidature, la Fédération Espagnole souhaiterait, à son tour, accueillir le Conseil de l'AEA, à Barcelone, et elle nous demande si nous pouvons reporter notre invitation.

➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de céder la place à la Fédération Espagnole pour une candidature à l'organisation du Conseil de l'AEA au mois de mai 2001. La Ville d'Annecy en sera tenue informée.**

◆ Réunion des Présidents des Commissions Nationales

GUY MANFREDI évoque la réunion, première en quatre ans, qui vient de se tenir avec les Présidents des Commissions Nationales pour recueillir l'expérience tirée en fin de mandat du fonctionnement de leur Commission.

Un échange intéressant a porté sur les points suivants :

- exigences du nombre de membres et de leur profil pour assurer les tâches principales ;
- rythme des réunions et besoins en la matière ;
- relations entre les Commissions ;
- collaboration avec le personnel fédéral notamment chargé d'assurer le Secrétariat et la vie de tous les jours du secteur concerné ;
- incidences prévisibles de la création, envisagée, d'un Groupe de Gestion Informatique des Compétitions (notamment utilisation des logiciels Logica 2000 et GMCAP) ;
- modifications souhaitées des textes réglementaires ;

Il est à noter que la future organisation concernant les Compétitions sera évoquée en Commission 3 de l'Assemblée Générale dont les travaux porteront sur le « système d'information de la FFA ».

5.- INTERVENTION DU DTN RICHARD DESCOUX

☞ **Championnats d'Europe de Cross-country**

Le DTN évoque ces Championnats qui viennent de se dérouler à Malmö et qui ont été bien organisés par la Fédération suédoise.

- Nos **Juniors Hommes** progressent et nous pouvons envisager d'aligner une équipe aux Championnats du Monde.
- Nos **Juniors Femmes** sont actuellement d'un niveau plus faible.
- Chez les **Seniors Femmes** nous souffrons du mal d'une élite manquant de densité et la blessure de la meilleure, HAJJAMI, nous a interdit toute prétention à un bon classement par équipe.
- En retrouvant une excellente équipe de **Seniors Hommes**, dont le tir groupé permet d'enlever le titre, nous sommes en passe de devenir meilleur en Cross long qu'en Cross court.

En Féminines, nous devrions proposer à l'AEA de passer de 3 à 4 athlètes comptant au classement par équipe tant pour les Seniors que pour les Juniors.

EDOUARD ESKENAZI veut bien se faire le porte-parole de cette modification mais il souhaite que des arguments soient avancés.

PIERRE DASRIAUX plaide pour la parité et qu'il ne devrait pas exister de discrimination entre les Hommes et les Femmes.

☞ **Pratique des plus jeunes**

RICHARD DESCOUX souhaiterait une réflexion sur l'athlétisme des **moins de 11 ans** dont les effectifs s'accroissent régulièrement et qui doivent être accueillis dans les Clubs par de bons initiateurs spécialement formés. Un plan d'action pourrait être établi, en lien avec le Kid Stadium.

JEAN-JACQUES COURT propose la création d'un diplôme d'entraîneur de ces enfants.

RICHARD DESCOUX rappelle que c'était bien l'esprit qui présidait lors de la création du Diplôme d'Animateur Fédéral. Une avancée peut être faite en relation avec Havas qui diffuserait des fiches pédagogiques que nous établirions.

GUY DECOCK confirme que la Société Havas Education est spécialisée dans la mise en œuvre de fiches pédagogiques. Une réflexion est entreprise pour conduire une action d'ici aux Championnats du Monde de 2003, en phase avec les scolaires. Havas Education s'occuperait de la diffusion aux 22 000 enseignants. Une deuxième phase, plus ludique, serait organisée au cours des saisons 2002 puis 2003.

RICHARD DESCOUX souligne qu'une demande existe chez les enseignants pour ce genre de documentation.

GUY DECOCK n'abandonne pas l'idée de poursuivre l'opération Génération Collège. L'ensemble de toutes ces actions représenterait une dépense totale de 900 000 francs.

☞ **Filière de Haut niveau**

RICHARD DESCOUX souhaiterait que l'appartenance à un Pôle France s'accompagne d'une interdiction de mutation, même hors Ligue.

EDOUARD ESKENAZI rappelle que les règlements interdisent déjà de muter pour un Club de la Ligue où est situé le Pôle. Les Ligues doivent d'ailleurs veiller au respect de ce règlement.

ANNIE LAURENT cite l'exemple d'athlètes de Haut niveau qui ont muté pour des Clubs situés hors de la région où ils s'entraînent, pour les quelques avantages que l'on peut imaginer.

⇒ **Le Président** souhaite que l'on étudie d'éventuelles interdictions plus marquées qu'actuellement en matière de mutations pour les athlètes inscrits sur des Pôles et bénéficiant déjà des avantages qui leur sont attachés.

☞ **Athlètes de Haut Niveau**

Le DTN se dit satisfait du travail entrepris avec ELISABETH VAILLANT qui vient de succéder à CHANTAL MATHIAS et, comme elle, détachée par Gaz de France pour le **suivi socioprofessionnel** des athlètes de haut niveau.

Aides personnalisées : elles concernent environ 130 athlètes et les modalités de versement ont été étudiées. Pour les quelques athlètes de Haute performance, les modalités seront arrêtées avec eux.

Modalités de sélection : les minima pour les Championnats du Monde d'Edmonton (CAN) seront très élevés. Les minima français sont à l'étude ainsi que les modalités de sélection en lien avec les athlètes et les Coordonnateurs de Groupe de spécialités.

JEAN-CLAUDE VOLLMER indique que dans la perspective des Championnats du Monde de 2003, une liste « subjective » d'athlètes de très haut niveau a été établie, pour lesquels des services particuliers seront mis à disposition dont, par exemple, ceux d'un psychologue.

Il souligne qu'en 2001, 33 compétitions internationales sont inscrites au calendrier. Il conviendra de décider longtemps à l'avance le nom des responsables, élu et techniciens, pour les 6 plus importantes d'entre-elles.

Il faut également décider ce que souhaite la FFA en vue des Championnats du Monde des Cadets.

RICHARD DESCOUX rappelle que la FFA a souhaité pour la première édition de ces Championnats s'en tenir au quota de 10. Il est de 8 pour l'édition prochaine mais en ne retenant que d'excellents athlètes, non surentraînés à ce jour, il serait possible d'en sélectionner 12.

JEAN-JACQUES COURT souligne que ces sélections participent à l'éducation des athlètes et constitue une excellente approche de la pratique de Haut niveau.

BERNARD AMSALEM souhaite que le prochain Comité Directeur puisse se positionner sur cette question.

RICHARD DESCOUX pense qu'il est effectivement possible d'attendre mais qu'il conviendra néanmoins de décider rapidement.

DANIEL ARCUSET souhaite qu'au moment de la convocation du Comité Directeur qui devra en décider, une information préalable permette de connaître les données de la question, ce qui facilitera la décision.

RICHARD DESCOUX indique avoir actualisé le **Plan d'action fédéral 2001–2004** en tenant compte des amendements successifs qui ont été décidés, notamment le 25 novembre par le Bureau Fédéral. Il faut attendre désormais la réunion plénière de la CSO, le 6 janvier.

PAUL BENARD indique que les Ligues ont reçu deux circulaires afin qu'elles puissent préparer leurs interventions lors de la CSO plénière.

☞ **Athlètes quittant la France pour s'entraîner**

RICHARD DESCOUX et **JEAN-CLAUDE VOLLMER** ont assisté aux conférences de Presse organisées par CHRISTINE ARRON et EUNICE BARBER qui viennent d'annoncer leur décision d'aller s'entraîner aux Etats Unis.

Il semble indispensable que nous restions à leur côté.

PIERRE-YVON LENOIR souligne qu'une conférence de Presse a été organisée par FAC, l'autre l'étant par un équipementier. Il apprécie que la première ait eu plus de cohérence nous concernant.

⇒ **Le Président** souligne qu'il nous appartient d'agir en de telles circonstances et avant les équipementiers ; c'est un travail de communication que nous devons assurer au mieux, et en lien avec la DTN

☞ **Dossier des Managers**

RICHARD DESCOUX a étudié avec ROBERT VINCENT le dossier concernant les Managers en vue du renouvellement de leur contrat. La FFA ne leur ayant pas rendu de service particulier, la cotisation précédente couvrira également l'année 2001.

La FFA demande aux athlètes qui bénéficient d'aides personnelles de lui communiquer le contrat qui les lie aux Managers.

Une demande a été faite par la DTN au Service des Courses Hors stade pour connaître le nom des Managers qui interviennent dans ce secteur.

6. - QUESTIONS SPORTIVES

◆ Implantation de compétition nationale

➔ **Sur proposition de la Direction des Compétitions, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'implanter l'épreuve suivante :**

Championnats de France Promotion et Espoirs Obernai (ALS) 28 et 29 juillet 2002

◆ Candidatures à l'organisation de compétitions nationales

Après étude d'une candidature, la Direction des Compétitions a fait savoir que toutes les conditions étaient réunies pour que puissent être organisés les Championnats de France de Semi-Marathon à Morlaix (BRE) en 2002.

PIERRE-YVON LENOIR fait observer qu'il s'est entretenu avec ALAIN SPIRA de la possibilité d'implanter les Championnats de France des 10 km Route en Bretagne, également en 2002. Des démarches ont d'ailleurs été entreprises, et avec succès. Il apprend donc avec surprise la possible organisation, également en 2002, et en Bretagne, des Championnats de France de Semi-Marathon.

GUY MANFREDI évoque un entretien qu'il a eu ce jour même avec GUY GODBILLON au sujet de ces différents Championnats et de leur implantation. Il en rapporte l'essentiel :

- il est plus difficile de trouver des candidats à l'organisation des Championnats de Semi-Marathon que d'en trouver pour les 10 km route. Pour 2001, le Semi-Marathon est implanté à Sochaux (F-C) ;
- dans le cadre du partenariat Département de la Loire / FFA en faveur des Courses Hors stade, le renouvellement du contrat vient de se faire pour **2001, 2002 et 2003 (500 000 F par an)**.
- En **2001**, l'organisation du Championnat de France Elite à Saint-Etienne (LYO) convient parfaitement.
- En **2002**, la FFA s'est engagé à faciliter l'implantation du Championnat de France des 10 km dans une ville de la Loire. Le Conseil Général du Département est d'ores et déjà d'accord pour subventionner l'organisateur à hauteur de 50 000 F venant en déduction de ce que demandera la FFA (ces 50 000 F s'ajouteront aux 500 000 F du contrat) ;
- En **2003**, la Loire ajoutera 100 000 F aux 500.000 F pour monter une grande opération destinée aux Jeunes du département en vue des Championnats du Monde de Paris Saint-Denis.

Dans ces conditions, GUY GODBILLON, regrettant de n'avoir pu assister à la réunion du Bureau Fédéral, souhaite que la FFA ait en main tous les éléments avant de décider, en 2000, l'attribution de Championnats de 2002.

◆ Recherche de candidature par la DTN

La DTN recherche un lieu où implanter un match international des moins de 19 ans en 2001. Les candidats sont invités à se faire connaître auprès de la Direction des Compétitions de la FFA (ALAIN SPIRA).

7.- QUESTIONS DIVERSES

● Relations avec EDS, le serveur de la FFA

JEAN GRACIA souhaite tenir le Bureau Fédéral au courant de certaines difficultés que rencontre actuellement la FFA avec le serveur EDS. Dans le Nord, la Direction du centre avec lequel nous traitons a changé et une personne très au fait de nos applications depuis plusieurs années a quitté l'entreprise. Notre sentiment est que tout ce qui leur parvient via Minitel les intéresse de moins en moins car le matériel d'accueil et de gestion (Bull) est ancien et son entretien coûte de plus en plus cher. Le contrat qui nous lie jusqu'en 2002 est appliqué mais avec des difficultés techniques.

Il semble qu'en 2002 nous devrions nécessairement cesser les liaisons Minitel et passer aux techniques Internet.

En attendant, nous avons prévu une montée en puissance, notamment gestion des performances et qualifications des fichiers, mais nous avons quelques craintes sur le succès de ces extensions.

● Evolution du site internet

JEAN GRACIA évoque la réalisation en cours du rassemblement de l'ensemble des sites internet concernant l'athlétisme : le propre site de la FFA, celui des athlètes et ceux des Meetings, via un site **athle.com** qui pourrait ultérieurement rassembler également les sites des Ligues, des Comités, des Clubs....

Nous travaillons à cette réalisation avec FAC, Havas Advertising Sports et leur société spécialisée HAS.net.

La mise en place de ce site nécessite la « nomination » d'un Directeur de Publication, d'un « Webmaster », d'un Adjoint et d'un Rédacteur en Chef.

Actuellement le Webmaster est PHILIPPE GUILBAUD et son Adjoint, à la FFA, est PATRICE MAURAND.

Le Directeur de la Publication devra être un élu choisi par le Comité Directeur.

Le Rédacteur en Chef, chargé de la partie « nouvelles » (les « news ») du site, devra être en relation directe avec la FFA afin de recueillir les informations. Il sera embauché par la FFA et son salaire sera pris en charge par HAS.net.

➔ **Sur proposition du Directeur Administratif, le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité le plan d'évolution du site internet.**

JEAN GRACIA ajoute que **LOGICA 2000** dans sa version « 0 », celle précédant la version définitive, après que toutes les corrections demandées par les testeurs auront été prise en compte, sera mise à disposition des Ligues pour d'ultimes tests. Les versions précédentes devront donc être retirées puisque comportant encore des risques.

● **Meeting de Paris Saint-Denis** : le Président tient à préciser que le Coordonnateur est GERARD ROUSSELLE qui sera aidé dans sa tâche par GUY DECOCK, par ailleurs en charge, au nom de la FFA, de la coordination avec l'ensemble des Meetings.

● **Plan d'Action Fédérale 2001-2004**

DANIEL ARCUSET souhaiterait qu'un numéro spécial d'INFOS FFA permette la diffusion du Plan d'action et de ses grandes orientations.

● **Compilation des performances**

DANIEL ARCUSET pense que dès la saison 2001-02, la FFA devrait permettre la concentration informatique de toutes les performances, notamment celles saisies grâce au logiciel fédéral LOGICA 2000 pour la piste.

● **Revue Athlétisme**

PIERRE-YVON LENOIR évoque la tenue récente de la réunion générale concernant la Revue. Cette année encore l'équilibre financier est réalisé.

Un numéro spécial consacré aux Courses Hors Stade paraîtra en février 2001.

En 2001, il est prévu que la pagination de la Revue augmente. Chaque numéro devrait comporter un poster.

La gestion du fichier des abonnés doit permettre d'utiles relances des anciens abonnés.

En 2000, nous avons compté 2 800 abonnés payants.

● **France Running Tour**

PIERRE-YVON LENOIR indique les dix courses qui vont composer ce circuit fédéral, patronné par Adidas.

La première épreuve sera le Marathon de Paris, devenu le 2^e au plan mondial.

Différents moyens de promotion vont être mis en œuvre dont un camion publicitaire qui sera présent lors de toutes les épreuves du France Running Tour.

Séance levée à 21h45

Prochaine réunion du Bureau Fédéral : le vendredi 19 janvier 2001, à 18h30